

# Projet MAEt - Cœur de parc

## Extraits

### Contexte général

La zone cœur du Parc national des Cévennes fait entièrement partie du réseau Natura 2000 à plusieurs titres. L'article 25 de la Loi du 14 avril 2006 a modifié l'article L414-2 du code de l'environnement. Il prévoit que l'élaboration du projet de documents d'objectifs des sites Natura 2000 situés en majeure partie en zone cœur d'un parc national est assurée par l'établissement public chargé de la gestion du parc. Son approbation revient au conseil d'administration du Parc.

#### ► Directive Oiseaux : zone de protection spéciale (ZPS) :

##### les Cévennes / FR9110033

L'arrêté ministériel confirmant la notification à la commission européenne a été pris (26 octobre 2004).

En application du paragraphe VII de l'article L-414-2 du Code de l'environnement, le Parc national des Cévennes est l'autorité administrative chargée d'établir le Docob et d'en suivre la mise en œuvre. Le conseil d'administration du PnC du 30/10/2007 a engagé formellement l'élaboration du docob de la ZPS « les Cévennes » (FR 911 0033) et validé la liste des maet éligibles pour ce territoire. De plus il a approuvé à l'unanimité le 14/12/07 les données de l'inventaire de la ZPS, la hiérarchisation des enjeux et les objectifs de développement durable pour l'ensemble de la zone. Dès lors le Docob est opérationnel.

#### ► Directive Habitats : sites d'intérêt communautaire (SIC)

→ Massif de l'Aigoual et du Lingas / FR9101371 (10 600 ha) : le PNC est opérateur avec l'ONF, le CRPF et la Chambre d'agriculture du Gard : document d'objectifs validé le 31 mars 1998 sur 5 624 ha et dont le document d'objectifs global est en cours d'élaboration depuis 2000. Après deux tranches de travaux, effectivité de deux contrats Natura 2000 co-financés par le Parc national (10 %). Le Docob a été validé le 14/12/07 par le Conseil d'administration du Parc national, sur la base des documents précédemment approuvés par le premier comité de pilotage du site.

→ Mont Lozère / FR9101361 (11600 ha) : le PNC est opérateur avec l'ONF, le CRPF, la Coopérative de la forêt privée, la Chambre d'agriculture de la Lozère, le COPAGE. Le Docob est en cours de validation.

<i>Sites localisés à moins de 50 % en zone cœur</i>	<i>Surface</i>
Causse Méjean / FR9101379	1267 ha
Vallées du Tarn, Tarnon et Mimente / FR9101363	10 490 ha
Vallée du Gardon de Mialet / FR9101367	23 330 ha
Hautes vallées de la Cèze et du Luech / FR9101364	13 080 ha
Vallée du Gardon de St Jean / FR9101368	17 420 ha
Causse noir / FR9101381	6 152 ha

L'ensemble de ces zones est reporté sur la carte figurant en annexe 1.

**Le présent projet de MAEt concerne donc l'ensemble de la zone cœur du Parc national des Cévennes.** Cette zone a été scindée en **quatre territoires** homogènes du point de vue des enjeux environnementaux et des pratiques agricoles : Aigoual (26 100 ha), vallées cévenoles (19 900 ha), mont Lozère (33 700 ha) et Causse (11 400 ha) (voir carte du découpage de la zone cœur en quatre territoires en annexe 2).

Pour chacune de ces zones seront envisagés :

1. les enjeux et objectifs environnementaux identifiés sur le territoire, classés en fonction de leur importance
2. les pratiques agricoles habituelles sur le territoire, en particulier celles pouvant présenter un risque par rapport aux pratiques environnementales identifiées
3. l'évolution envisageable de ces pratiques pour répondre aux problématiques environnementales

4. le cahier des charges de chaque MAE par type d'habitats naturels ou par habitats d'espèces
5. les prévisions de contrats par année ainsi que le coût global et les besoins annuels de droits à engager.

La mission essentielle du Parc national des Cévennes est de **préserver son patrimoine paysager, naturel et culturel**. Étant donné sa situation en moyenne montagne, les paysages et formations végétales caractéristiques ne sont pour la plupart pas stables dans le temps (sauf cas particulier telles les tourbières par exemple) : leur maintien dépend d'une gestion agricole, pastorale ou forestière particulière.

**Le Parc national des Cévennes présente donc un projet de MAE territorialisées afin de répondre à l'enjeu majeur de gestion agricole et pastorale adaptées aux particularités des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaires ainsi que des habitats et espèces à enjeu local.**

Chaque contrat fera l'objet d'un **diagnostic environnemental préalable effectué par le PNC**, comprenant une cartographie fine des habitats à l'échelle de l'exploitation (localisation et état de conservation), enjeux principaux, préconisation des mesures de gestion après examen de la situation particulière de l'agriculteur. La chambre d'agriculture ou l'ADASEA effectueront de leur côté un diagnostic technico économique de l'exploitation et assureront le montage du dossier avant passage en CDOA. Ce diagnostic environnemental, clef de voûte de l'action du PNC, permettra à la fois une meilleure connaissance du patrimoine naturel, mais également sa diffusion auprès des agriculteurs et des partenaires du monde agricole. L'élaboration du contrat donne l'occasion de confronter exigences environnementales et possibilités technico-économiques de gestion et assure ainsi la réalisation de l'objectif de gestion contractualisée.

En cas de nécessité (faute d'enveloppe ou devant un nombre de dossier à traiter excédant les potentialités de l'un ou l'autre des organismes chargés de l'élaboration du contrat), les contrats seront traités selon l'ordre de priorité suivant :

1. exploitation à présence d'habitat naturel ou d'espèce prioritaire au titre communautaire ou des enjeux du PNC ;
2. exploitation à dominante ovin viande conduit en extensif. Parmi ces exploitations, les groupements pastoraux sont prioritaires ;
3. localisation des surfaces contractualisables au regard des enjeux de biodiversité ou du paysage du PNC.

Le présent projet décrit dans les grandes lignes, les enjeux et le contexte agricole de chaque zone définie. Ceux-ci seront détaillés à l'occasion de chaque contrat pour une meilleure adéquation entre le contrat et la déclinaison particulière à cette exploitation des enjeux de la zone. Aussi les mesures contractualisables sont-elles de plusieurs niveaux : certaines s'adressent à des habitats naturels (au sens de l'annexe I de la directive Habitats) qui nécessitent des traitements particuliers, certaines s'adressent aux formations végétales qui présentent un intérêt en tant qu'habitats d'espèces ou du point de vue paysager. **Lorsqu'une mesure particulière est écrite pour un habitat naturel (au sens de l'annexe I de la directive Habitat), celui-ci ne pourra faire l'objet d'une contractualisation d'une mesure plus générale s'adressant à une formation végétale.**

## 1. Présentation synthétique des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire présents sur la zone

### 1.1. Les habitats naturels de l'annexe I de la directive Habitats

Les inventaires ont permis d'identifier et de localiser dans la zone **14 habitats naturels** de l'annexe I de la directive.

Deux de ces habitats, les pelouses à Nard raide riches en espèces (code Natura 6230) et les tourbières hautes actives (code Natura 7110) sont prioritaires.

La superficie totale des habitats d'intérêt communautaire et prioritaires est de 5 500 ha, soit 16 % de la surface de la zone « mont Lozère ».

Tableau n°1 : habitats naturels de l'annexe I de la directive Habitats présents sur la zone (définie pour les MAEt)

Code Natura 2000	Code CORINE	Intitulé	Superficie sur la zone (ha)	Etat de conservation	Valeur patrimoniale
4030	31.213 31.226	Landes sèches	2 720	Moyen	2
4060	31.43	Lande à Genévrier nain	111	Moyen	2
5120	31.8421	Lande à Genêt purgatif primaires	68	Bon	3
6230*	35.1	Pelouse à Nard raide	1 910	Moyen	3
6410	37.312	Prairie acide à molinie	37		
6430	37.81	Mégaphorbiaie montagnarde eutrophe	19 Linéaire : 2,5 km	Moyen	3
6520	38.3	Prairie de fauche de montagne	90	Bon	2
7110*	51.1	Tourbière haute active	235	Moyen	8
7120	51.2	Tourbière haute dégradée	4		4
7110 7120 7140 7150	51.1 51.2 54.5 54.6	Complexes tourbeux : zones humides contenant 1 à 49 % d'habitats tourbeux d'intérêt communautaire	75		5
7140	54.5	Tourbière de transition et tremblants	30	Bon	5
7150	54.6	Dépression sur substrat tourbeux	6	Moyen	5
8110	61.114	Eboulis siliceux montagnards à subalpins frais	155	Bon	2
8220	62.26	Eboulis siliceux à Saxifrage de Prost	1,5	Bon	6
9140	41.15	Hêtraie subalpine	73	Bon	3

<b>TOTAL</b>	<b>5 500 ha et 2,5 km de linéaire de mégaphorbiaies</b>				
--------------	---	--	--	--	--

Par ailleurs, il faut mentionner la présence de l'habitat « végétation flottante de renoncules des rivières sub-montagnardes » (code corine 24.4 et Natura 3260) bien représenté mais qui n'a pas été inventorié. Cet habitat est localisé dans les ruisseaux.

## I.2. Les espèces de l'annexe I de la directive Oiseaux

**Quatorze espèces** de l'annexe I de la Directive Oiseaux, présentées dans le tableau n°2, possèdent leurs habitats de reproduction et/ou d'alimentation sur le périmètre de la ZPS et son pourtour.

Les milieux ouverts (landes comprises), qui représentent 13 700 ha dans le site, sont des territoires de chasse pour 6 espèces de rapaces et constituent des habitats favorables pour cinq espèces d'oiseaux.

En plus de ces 14 espèces d'oiseaux qui se reproduisent au sein de la ZPS ou à sa proximité immédiate, le site du mont Lozère constitue une halte migratoire de tout premier ordre au printemps et à l'automne, voire un secteur de prospection alimentaire, pour d'autres espèces (migratrices principalement) relevant de la directive Oiseaux telles le Pluvier guignard, les Busards St martin et des roseaux, les Vautours fauve et moine, le Percnoptère, les Cigognes blanche et noire, les Milans noir et royal, le Balbuzard pêcheur...

Tableau n°2 : espèces de l'annexe 1 de la directive Oiseaux présentes au sein de la ZPSp et exploitant les espaces agro pastoraux de la zone

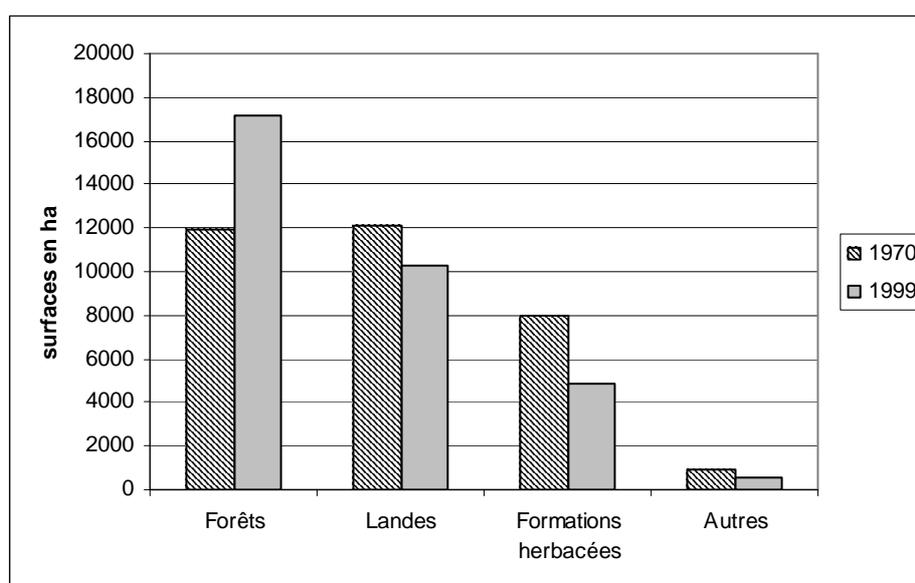
Code Natura 2000	Espèces Nom français	Habitats de l'espèce au sein de la ZPSp	État de conservation			Valeur patrimoniale
			Habitat de reproduction	habitat (chasse...)	Population locale	
A072	Bondrée apivore	Un site probable de reproduction à l'est du périmètre de la ZPSp, en milieux fermés ; surface de l'habitat potentiel territoire de chasse : milieux ouverts (MO) = 13 700 ha	?	Moyen	?	2
A080	Circaète Jean-le-Blanc	Quatre périmètres de quiétude au nord de la ZPSp au sein de peuplements forestiers (119,25 ha) ; surface de l'habitat territoire de chasse : MO = 13 700 ha	Bon	Moyen	Bon	4
A084	Busard cendré	Deux sites probables de reproduction à l'ouest de la ZPSp ; surface de l'habitat territoire de chasse : MO = 13 700 ha	Moyen	Moyen	Défavorable	2
A091	Aigle royal	Deux périmètres de quiétude (un couple reproducteur) et des sites potentiels de reproduction principalement sur les milieux fermés de l'est et de l'ouest de la ZPSp (surface = 445,94 ha) ; surface de l'habitat territoire de chasse : MO = 13 700 ha (utilisé également par deux couples reproducteurs en périphérie)	Bon	Moyen	Bon	4
A103	Faucon pèlerin	Deux périmètres de quiétude rupestre à l'ouest et au sud-est de la ZPSp (87,81 ha)	Moyen		Moyen	3
A215	Grand Duc d'Europe	Un périmètre de quiétude localisé au contact de la ZPSp (35 ha) ; surface de l'habitat territoire de chasse : MO = 13 700 ha	Moyen	Moyen	Moyen	3
A246	Alouette lulu	Site de reproduction nombreux dans la partie est de la ZPSp (20 à 50 couples estimés) ; surface de l'habitat potentiel : MO = 13 700 ha	Moyen		Moyen	2
A255	Pipit rousseline	Un site de reproduction marginal localisé sur le sud de la ZPSp avec 5 à 10 couples au maximum en ZPSp ; surface de l'habitat potentiel : MO = 13 700 ha	Moyen		Moyen	2

Code Natura 2000	Espèces Nom français	Habitats de l'espèce au sein de la ZPSP	État de conservation		Valeur patrimoniale
A302	Fauvette pitchou	Trois sites de reproduction au Sud-Est de la ZPSP (20 à 40 couples) ; surface de l'habitat potentiel : MO = 13 700 ha	Moyen	Moyen	2
A379	Bruant ortolan	15 à 60 couples au Sud-Est de la ZPSP (lieux-dits de Villeneuve et de Tourrières, ...) et quelques sites en périphérie entre Villefort et le Bleymard notamment ; surface de l'habitat potentiel : MO = 13 700 ha	Moyen	Moyen	4
A338	Pie-grièche écorcheur	Sept couples environ sont connus en périphérie de la ZPSP, plus 10 à 20 aux limites basses au contact de la ZPSP ; surface de l'habitat potentiel : MO = 13 700 ha	Moyen	Bon	3

### 1.3. Dynamique des formations végétales

Une étude de l'évolution des formations végétales sur le mont Lozère et le Bougès nord a été réalisée entre 1970 et 1999 (Lhuillier, 2000). Les conclusions de l'étude révèlent une forte augmentation de la surface de la forêt qui passe de 36 % en 1970 à 52 % en 1999. Cette évolution se fait au détriment des formations herbacées (pelouses, prés de fauche, cultures...) qui représentent 24 % de la surface en 1970 et seulement 15 %, 29 ans plus tard. Quant aux landes, formation végétale composée de ligneux bas, leur proportion a légèrement baissé en passant de 37 % à 31 %.

Cette évolution vers les milieux fermés sur l'ensemble du mont Lozère s'explique en partie par les plantations forestières dans les terrains relevant du régime forestier. Elle est cependant principalement liée à l'exode rural remontant au 19<sup>e</sup> siècle et aux modifications des systèmes d'exploitation et des pratiques agropastorales. Il s'agit principalement de la diminution des troupeaux de transhumance et de l'abandon de nombreuses parcelles de prairies pâturées et de fauche. De plus, des pratiques ont été abandonnées, comme la coupe régulière manuelle des genêts et semis divers par les bergers.



Graphe 1 : évolution des formations végétales entre 1970 et 1999 sur la zone mont Lozère

Tableau n°3 : formations végétales

code	Formation végétale	Surface sur la zone (ha)	surface gérée par l'agriculture	%	Etat de conservation
0	Zone à végétation très claire ou nulle	200	62	30	Bon
5	Herbacées	5 000	3 900	78	Moyen, menacé soit par l'embroussaillage, soit par la mise en culture
8	Complexe herbacées - ligneux bas clairs	3 300	2 400	73	Moyen en voie de fermeture
8b	Complexe herbacées - ligneux bas denses	5 200	3060	59	Moyen en voie de fermeture
1	Ligneux hauts denses	16 350	1 900	11	Bon
2	Ligneux hauts assez clairs	1 100	400	36	Assez bon
6	Ligneuse complexe	1 800	950	52	Assez bon
7	Complexe herbacées ligneux hauts	250	150	0,6	Assez bon
9	Complexe herbacées, ligneux bas, ligneux hauts	450	125	28	Assez bon

#### 1.4. Synthèse

Pour la plupart des habitats naturels et habitats d'espèces l'importance de l'influence des modes de gestion liés à une activité économique est prépondérante. Quasiment tous font l'objet de pratiques de gestion ou sont influencés par une activité. L'état de conservation de ces habitats et espèces dépend majoritairement du maintien de l'activité et/ou de la prise en compte de leurs exigences écologiques dans le cadre de son exercice.

L'état de conservation de nombreux habitats et espèces dépend dans un premier temps du **maintien des activités pastorales**. Celles-ci permettent le maintien des habitats ouverts qui sont minoritaires en terme de surface exploitée comparativement aux activités sylvicoles et à la surface forestière. Il s'agit en l'occurrence d'habitats et d'espèces dont la pérennité passe obligatoirement par celle de l'activité. L'embroussaillage et la colonisation forestière seront des enjeux déterminants à prendre en compte dans les mesures de gestion qui seront proposées.

Dans un second temps, les modalités techniques de gestion liées à l'activité pastorale ont leur importance (modalités de pratique des feux dirigés, ...). Plus de 50 % de ces habitats d'intérêt communautaire et prioritaires de la zone sont gérés actuellement au travers de contrats de mesures agri-environnementales (MAE).

En plus, quelques cas particuliers sont à prendre en compte, tels les habitats et espèces liés à la **ressource en eau** (Loutre, tourbières, ...) et à sa gestion durable (qualité et quantité).

## 2. Hiérarchisation des enjeux et proposition d'objectifs de développement durable

L'objectif de cette phase est de définir des priorités en terme d'urgence de mesures à mettre en œuvre et des objectifs de développement durable qui cadreront lesdites mesures.

La méthode pour parvenir à cette hiérarchisation se résume au croisement de l'état de conservation des habitats et des espèces avec leur niveau respectif d'intérêt patrimonial.

Tableau n°38 : hiérarchisation des priorités

<b>Valeur patrimoniale</b>	<b>Prioritaire</b> Note comprise entre 5 et 8	Tourbières de transition Eboulis à Saxifrage de Prost	Tourbières hautes actives * Dépressions sur substrats tourbeux	
	<b>Majeur</b> Note égale à 4		Aigle royal Circaète Jean le blanc Grand tétras Bruant ortolan	
	<b>Très fort</b> Note égale à 3	Landes à Genêt purgatif Hêtraies subalpines Loutre	Pelouses à Nard * Mégaphorbiaies Prairie à Molinie Grand duc Pic noir Rosalie alpine * Faucon pèlerin Pie grièche écorcheur	
	<b>Fort</b> Note égale à 2	Prairies de fauche Eboulis siliceux montagnards	Landes sèches Landes à Genévrier nain Bondrée apivore Chouette de Tengmalm Alouette lulu Pipit rousseline Fauvette pitchou Buxbaumie verte Hypne brillante	Busard cendré
		<b>Bon</b>	<b>Moyen</b>	<b>Défavorable</b>
<b>État de conservation</b>				

L'analyse fait ressortir trois niveaux de priorités qui correspondent à des ensembles distincts d'habitats et d'espèces :

- Le premier correspond au niveau maximum d'urgence qui requiert la mise en œuvre de mesures. Il est constitué par les habitats et les espèces présentant l'intérêt le plus important et l'état le moins satisfaisant : il s'agit donc d'un ensemble nécessitant rapidement des mesures ayant pour objectifs l'amélioration de leur état de conservation (tourbières, pelouses à Nard...);
- Le deuxième correspond lui aussi à des habitats et des espèces dont l'état est le moins satisfaisant (Busard cendré, landes sèches, ...). Il s'agit donc d'un ensemble nécessitant également des mesures ayant pour objectifs l'amélioration de leur état de conservation ;
- Enfin le troisième niveau équivaut aux habitats et espèces dont l'état plutôt satisfaisant doit être maintenu, et qui dans la majorité des cas est assez peu géré par des activités humaines, à l'exception des prairies naturelles de fauche montagnardes.

Sur la base de ces priorités, une proposition d'objectifs de développement durable est déclinée.

Le niveau de priorité n°1 concerne à la fois des habitats naturels et des habitats d'espèces qui pour 60 % sont des milieux ouverts et 40 % des milieux forestiers mais aussi des habitats liés à la ressource en eau. Quatre objectifs de développement durable sont proposés afin de servir de cadre aux mesures à définir en référence à ce premier niveau :

1 . Maintenir l'ouverture des tourbières et des pelouses, en conservant l'activité pastorale à son niveau actuel.

2 . Dans le cadre des mesures agri-environnementales contractuelles, améliorer la prise en compte des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

3 . Dans le cadre de mesures sylvo-environnementales contractuelles et lors de l'élaboration des documents d'aménagement forestier, améliorer la prise en compte des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

4 . En relation avec les usages actuels, préserver la ressource en eau en tête de bassin.

Les habitats naturels et espèces des autres niveaux sont également concernés par ces quatre objectifs de développement durable mais à un rang inférieur de priorité. En effet, pour l'ensemble des habitats ouverts et de l'activité pastorale inhérente, même s'il est souhaitable de les maintenir dans leur totalité à leur niveau actuel, à savoir respectivement, 13 700 ha et 155 exploitations agricoles tout ou partie concernées par les sites Natura du mont Lozère, la formulation d'un objectif aussi global ne serait pas forcément opérationnelle.

Enfin, les espèces qui se reproduisent majoritairement à la périphérie des sites Natura du mont Lozère (exemple : Circaète jean le blanc) appellent la définition d'un autre objectif de développement durable :

5. Pour les Oiseaux, et principalement les rapaces, assurer l'articulation des mesures de gestion propres au site Natura 2000 avec la préservation des zones de reproduction en bordure du site.

Le présent projet de MAE territorialisées se donne pour objectif de répondre aux deux premiers enjeux cités, voire dans une moindre mesure au quatrième de ces enjeux.

### 3. Activités agricoles sur la zone

#### 3.1. Typologie des exploitations agricoles

Actuellement, **155 exploitations agricoles** ont des surfaces sur la zone considérée, dont 104 ont plus de 20 ha sur la zone.

**La majeure partie de ces exploitations est orientée vers la production de bovins viande** : 113 des exploitations sus-citées (soit 73 % des exploitations de la zone) ont un troupeau de bovin viande, parmi lesquelles, 33 sont des exploitations ayant également un atelier de bovin laitier. Pour les exploitations bovines laitières, le phénomène agricole général observé sur la Lozère s'applique sur le mont Lozère. En effet, le nombre d'exploitations bovines a diminué

de moitié entre 1988 et 2000, le cheptel des exploitations restantes s'étant accru. Les élevages bovins allaitants se sont maintenus, l'augmentation du cheptel étant plus importante encore.

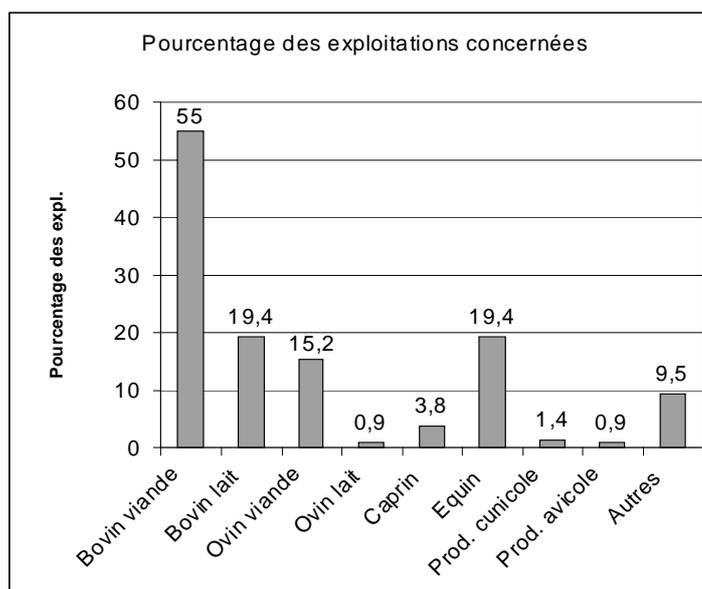
Les bovins viande témoignent d'une **augmentation de 60 %** durant les 10 dernières années.

Le meilleur soutien de ces productions par les diverses primes et par la rémunération des produits, ainsi que la recherche d'un meilleur confort de vie expliquent cette évolution. La production de viande bovine, hors filière de qualité, se répartit autour de trois produits : le broutard, la génisse de boucherie et la vache de réforme. Les broutards et génisses de réforme sont exportés dans d'autres pays européens. Les génisses de boucherie intègrent généralement des démarches de qualité.

**21 exploitations (13 %) ont des ovins viande**, dont sept sont des groupements pastoraux, qui utilisent des estives d'altitude. L'élevage ovin viande a connu une importante régression tant sur le nombre d'exploitation que sur le cheptel. La filière ovine viande, en régression, est très peu structurée hormis les démarches qualité. La production dominante est la production d'agneaux semi-finis (20 à 25 kg de poids vif). La production ovine laitière est très minoritaire sur le secteur.

Les élevages caprins, cunicoles et avicoles ne concernent qu'un faible nombre d'exploitations. En revanche, près de 10 % des exploitations se sont lancées dans la **diversification** et nombreuses sont celles qui disposent de chevaux. 40 % des exploitations agricoles mettent en œuvre plus d'une production animale. La moitié d'entre elles gardent une production majoritaire conjointement à d'autres productions connexes et l'autre moitié possède deux types de productions principales.

Graph 2 : représentativité des différentes productions agricoles sur le site Natura 2000 et à proximité



Le nombre d'exploitations professionnelles diminue lentement depuis 1988, cette régression s'étant atténuée durant les dix dernières années. La surface agricole utile (SAU) dans les exploitations professionnelles s'est accrue ces dix dernières années après une forte baisse dans les années quatre-vingt. Les exploitations non professionnelles souffrent, quant à elles, d'une importante régression.

Les deux dernières décennies ont amené un rajeunissement progressif des exploitants agricoles. Les exploitations agricoles professionnelles qui gèrent des surfaces plus importantes sans augmentation

de la main d'œuvre sont susceptibles d'adopter trois stratégies pour se maintenir. La première consiste en une amélioration de la productivité du travail (mécanisation des terres...). La seconde recherche une augmentation de la production qui se traduit par l'accroissement du cheptel et de la surface agricole nécessaire. La troisième vise une augmentation de la valeur ajoutée des produits par l'adhésion à des démarches "qualité", le développement de circuits courts (vente directe) ou l'agrotourisme. La présence du Parc national des Cévennes conduit une part importante des exploitations à opter pour cette dernière. Aussi, les sites Natura 2000 sont-ils susceptibles d'apporter un label supplémentaire.

### 3.2. L'utilisation des terres par l'agriculture

Les exploitations les plus vastes sont en production bovine, les exploitations ovines et caprines disposant de SAU inférieure à 100 hectares.

Les prairies et les terres labourables se concentrent autour des villages alors que les **parcours** occupent les crêtes du mont Lozère et les zones éloignées des exploitations. Ils occupent une **place très importante de la SAU, plus de 70 % quel que soit le système d'exploitation.**

Cette forte proportion révèle l'importance du pâturage sur le mont Lozère. Les estives représentent 7 482 ha de la zone considérée. Aujourd'hui, le mont Lozère compte une cinquantaine d'estives, dont sept seulement sont pâturées par des moutons.

L'évolution des exploitations agricoles se traduit par une moindre concentration de main d'œuvre sur le territoire. La recherche d'une meilleure productivité conduit à privilégier les surfaces les plus productives et les plus proches de l'exploitation au détriment des parcours. Les terres des fonds de vallées ou des pentes plus modestes sont cultivées. La recherche de terres de production fourragère conduit au drainage de prairies à caractère humide, de dérochages parfois importants, modifiant parfois profondément les caractéristiques écologiques des sites. Le besoin accru de stocks fourragers hivernaux pour des troupeaux à gros effectifs se traduit par le développement de la fauche précoce, des techniques d'enrubannage et d'ensilage, et par la fertilisation accrue des surfaces fourragères.

Pendant l'été, les troupeaux de bovins allaitant exploitent les terres plus en altitude, divisés en grands parcs, tandis que la pratique de gardiennage a été totalement abandonnée faute de main d'œuvre suffisante. L'absence de gestion pastorale fine conduit à un développement rapide des plantes moins consommées par les animaux, tandis que les plantes les plus appétentes sont surconsommées. Ces pratiques aboutissent à un abaissement généralisé de la valeur pastorale des parcours, au développement des genêts, qui sont alors brûlés régulièrement. Ces brûlages successifs, non suivis de gestion pastorale appuyée, conduisent progressivement à appauvrir les sols et la flore pastorale, notamment des terres les plus pentues. **Paradoxalement l'augmentation des effectifs de bovins et de la pression foncière sur les terres à vocation pastorale n'est pas suffisante pour garantir l'intérêt pastoral le bon état de conservation biologique des zones considérées. Seul un travail approfondi sur la gestion pastorale de ces zones** (qui a des répercussions sur le système d'exploitation et l'organisation du travail de l'exploitant) **permettra de conserver à la fois l'intérêt biologique et paysager de ces zones et un nombre d'agriculteurs ayant des conditions de vie satisfaisantes.**

Après une forte régression générale de la transhumance ovine, des troupeaux ovins transhumants se sont maintenus et ont été récemment confortés grâce à une action volontariste de la profession agricole et des acteurs du territoire. Sur la zone Mont Lozère considérée, sept groupements pastoraux gèrent près de 3 000 ha au total d'estives constituées majoritairement de landes et de pelouses. Des travaux de reconquête pastorale et d'aménagement des estives consécutifs à ces efforts de structuration des estives ont permis de maintenir des landes et des pelouses en bon état de conservation, avec une perspective de pérennité de l'action.

### 3.3. Synthèse des problématiques agri-environnementales sur le mont Lozère

- Abandon des pratiques pastorales fines permettant la maîtrise de l'embroussaillage des surfaces ouvertes ou semi-ouvertes.
- Agrandissement de la surface des exploitations agricole.
- Abandon des surfaces les moins productives ou les plus difficiles à travailler.
- Développement de l'élevage bovin viande estivant dans des grands parcs, pratique ne permettant pas de contenir la dynamique d'embroussaillage

- Développement de la pratique d'écobuage (augmentation de la fréquence) sur les landes à genêt accentuant le risque d'érosion et l'appauvrissement des sols. Les écobuages peuvent concerner des milieux humides et des milieux tourbeux, inclus dans les unités pastorales.
- Recherche de surfaces de parcours pour sécuriser l'alimentation des troupeaux en été (consécutives aux années de sécheresse).
- Fertilisation et amendement de certaines landes ou pelouses oligotrophes pour en améliorer la productivité. Cette fertilisation peut concerner également des milieux tourbeux inclus dans ces unités.
- Recherche de surfaces plus productives et mécanisables par drainage ponctuel de mouillères ou total de prés humides y compris tourbeux.
- Intensification des surfaces de prairies de fauche ou des surfaces de pâture plus productives : fertilisation, labour parfois, fauche précoce.
- Agrandissement des parcelles cultivées ou fauchées par destruction des murets, haies et/ou alignements d'arbres pour faciliter la mécanisation.

## AIGOUAL

### 1. Enjeux naturels

#### 1.1. Enjeux paysagers

##### 1.1.1. Les habitats naturels d'intérêt communautaire et les espèces

Les habitats naturels d'intérêt communautaire du massif de l'Aigoual sont, avant tout, des **milieux ouverts**.

Le tableau n°1 présente ceux dont l'état de conservation est lié aux activités agricoles. La définition de cet état est issue du Docob du massif de l'Aigoual et du Lingas (partie gardoise exclusivement).

Type d'habitats naturels	Code CORINE	Code Natura 2000	Superficie (ha)	Etat de conservation	Lien avec l'activité agricole
Landes montagnardes à Callune et/ou Myrtille	31,226	4030	550	Moyen	Pâture
Lande à Genêt purgatif primaires	31,8421	5120	350	Bon	Pâture écobuage
Fruticée à Genévrier commun	31,88	5130	10	?	Pâture
Pelouse semi-aride à Bromes dressés	34,326	6210	20	?	Pâture
Pelouse à Nard raide et groupements associés	35,1	6230*	945	Moyen	Pâture
Mégaphorbiaie montagnarde eutrophe	37,81	6430	7 ha et 25 km de linéaire	Bon	Pâture parfois
Prairie de fauche mésophile à Avoine élevée	38,22	6510	135	?	Fauche pâture
Prairie de fauche de montagne	38,3	6520	42	Moyen (défavorable : Gard)	
Prairie humide à Molinie	37,312	6410	0,5	Moyen	Pâture
Tourbière haute active et zones humides associés	51,1	7110*	27		Pâture parfois
Hêtraie subalpine	41,15	9140	1	?	Pâture
<b>Total</b>			<b>2 087,5</b>		

Tableau 1 : surface, état de conservation des habitats naturels en lien avec l'agriculture

L'état de conservation des habitats naturels qui s'étendent au minimum sur 2 087 ha est très lié aux activités agricoles. En effet, celles-ci gèrent **88 % de leur surface**.

Le présent projet est par conséquent la partie la plus importante du programme d'actions du Docob pour le versant sud de l'Aigoual puisque la quasi totalité de la surface des habitats naturels d'intérêt communautaire est gérée par l'activité agricole. A ce titre, le Docob prévoit la contractualisation de mesures agri-environnementales adaptées.

Par ailleurs, il faut souligner l'intérêt du massif au titre des zones humides. Celles-ci au nombre de 469 sont réparties sur 211 ha (392 sont dans le Gard et 77 en Lozère). En majorité, il s'agit de prairies humides eutrophes.

Le tableau n°2 présente les espèces d'intérêt communautaire dont l'état de conservation est lié tout ou partie à l'exercice des pratiques agricoles.

Espèces	habitat de reproduction	habitat de chasse	Population locale
Apollon	Moyen		Défavorable
Semi-apollon	Moyen		
Grand Rhinolophe	Moyen	Moyen	?

Petit Rhinolophe	Moyen	Moyen	Bon
Rhinolophe Euryale	Bon	?	Bon
Petit Murin	Moyen	Moyen	?
Murin à oreilles échanquées	?	Bon	?
Grand Murin	?	Bon	?
Minioptère de Schreibers	?	Moyen	?
Loutre	Moyen		?
Ecrevisse à pattes blanches	Moyen		Défavorable
Faucon pèlerin	Bon		Moyen
Circaète Jean le Blanc	Bon	Moyen	Bon
Aigle royal	Bon	Moyen	Moyen
Busard Saint-Martin	Bon	Moyen	Bon
Busard cendré	Bon	Moyen	Bon
Alouette lulu	Moyen		?
Pipit rousseline	Moyen		?
Bruant ortolan	Moyen		?
Pie-Grièche écorcheur	Moyen		?
Fauvette pitchou	Moyen		Bon

Tableau n°2 : synthèse de l'état de conservation des espèces et de leurs habitats (non compris les espèces forestières)

Plus de vingt espèces présentant un intérêt communautaire ont été inventoriées.

Globalement, l'état de conservation qui domine largement est moyen tant pour les habitats naturels que pour les espèces.

Des tendances se dégagent en terme de relations entre l'état de conservation observé et les activités agricoles.

L'état de conservation de nombreux habitats et espèces est dans un premier temps étroitement lié au maintien des activités pastorales. Celles-ci, qui constituent le mode de gestion privilégié des milieux ouverts, sont minoritaires au niveau du massif en terme de surface exploitée comparativement aux activités sylvicoles.

Dans un second temps, les modalités techniques de gestion découlant des pratiques pastorales et agricoles ont une importance de tout premier ordre.

En plus de ces habitats naturels et habitats d'espèces agro-pastoraux, quelques cas particuliers sont à signaler, y compris en relation indirecte avec l'agriculture, telles les espèces liées à la ressource en eau et à sa gestion durable (qualité et quantité), les espèces dont une partie de l'habitat est à l'extérieur du site Natura 2000, et celles pour lesquelles l'état de conservation n'est pas qualifié faute de données et de recul.

Concernant plus particulièrement les espèces liées aux milieux aquatiques et à la ressource en eau, il faut signaler, malgré la situation du site en tête de bassins (versants sud et nord du massif), que des « points noirs » existent (ancienne décharge de l'Espérou, ...). Par ailleurs, l'état fonctionnel global des rivières Dourbie, Arre et Hérault est perturbé (Fédération de pêche du Gard, 1998) du fait d'un cumul de facteurs ayant une influence (station d'épuration à moderniser...).

Dans un autre domaine, pour des espèces dont une partie de l'habitat est à l'extérieur du site, à savoir, plusieurs espèces de Chauves-souris, il faut mentionner que l'abandon de certains bâtiments à destination agricole ou non (clèdes, granges...) dont les toits s'effondrent et la rénovation d'autres types de bâtiments (clochers, châteaux, ...) selon des techniques qui ont évolué par rapport aux modalités antérieures, ont une influence négative qui pourrait être non négligeable.

En définitive, l'état de conservation diagnostiqué comme moyen pour 60 % des habitats et des espèces est à mettre en relation avec deux facteurs principaux :

- d'une part **avec la régression significative des activités pastorales depuis plusieurs décennies, et par conséquent avec la fermeture des milieux ouverts (mais aussi pour les habitats et espèces forestières avec le fait que la forêt qui occupe 80 % de la surface est d'implantation récente : un siècle d'état forestier) ;**
- d'autre part avec l'actuel niveau de prise en compte des habitats et des espèces dans les **modalités techniques de gestion pastorale qui demeure à conforter.**

Concernant les milieux ouverts, la dynamique de fermeture est toujours un phénomène actuel même si l'activité d'élevage est soutenue par divers dispositifs y compris par des travaux d'entretien et de reconquête.

L'état de conservation défavorable de trois habitats et espèces s'explique au moins partiellement par divers facteurs :

- l'abandon de la pratique de la fauche pour les prairies naturelles de fauche situées en versant Sud du massif (partie gardoise uniquement) ;
- la fermeture de l'habitat, la faiblesse des effectifs, la disparition d'au moins une station et l'isolement pour l'Apollon (partie gardoise uniquement ; espèce absente en Lozère sur l'Aigoual) ;
- la disparition de cinq stations d'Écrevisse à pied blanc dont une dans le site Natura (haut bassin de la Vis) entre 1989 et aujourd'hui. Des perturbations ponctuelles du milieu aquatique (à la périphérie du site Natura 2000), une épizootie qui ont conduit à la mortalité de plusieurs centaines d'individus et la pratique de l'aqua-randonnée dans un secteur expliquent ce mauvais état de conservation pour l'Écrevisse à pieds blancs.

Par ailleurs, il faut signaler qu'il y a quelques espèces dont l'état de conservation de la population n'est pas qualifié en l'absence de données suffisante (Chauves-souris) ou d'un suivi consécutif à un état initial (Passereaux).

Enfin, il est très clair que l'état de conservation d'une partie de l'habitat des espèces qui ont leurs sites de reproduction à l'extérieur du site Natura 2000 requiert au minimum de se poser la question de la nécessité d'une synergie d'actions entre l'intérieur et l'extérieur. En effet, le maintien de ces espèces n'est envisageable que sur la base d'une approche qui prend intégralement en compte l'habitat, faute de quoi nombre d'espèces pourraient régresser au sein du site Natura 2000 et du massif de l'Aigoual plus généralement.

L'analyse réalisée est sujette à des limites d'ordres méthodologiques, y compris au manque de recul quant à l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces concernés, lequel pourrait être sous-estimé. La position biogéographique du site au contact de domaines climatiques différents est à l'origine d'une typicité floristique parfois peu « conforme » aux références. Ce fait est donc à prendre en considération. L'amélioration du suivi de certaines espèces permettrait de mieux cerner l'état de conservation de leur population.

**Les priorités en terme d'urgence de mesures agri-environnementales à mettre en œuvre** au titre du patrimoine naturel d'intérêt communautaire sont déclinées dans le tableau n°3.

<b>Valeur patrimoniale</b>	<b>Prioritaire</b>		- Tourbières *	
	<b>Majeur</b>		- Formations à <i>Nardus</i> et communautés associées *	- Apollon
	<b>Très fort</b>	- Landes à Genêt purgatif primaire - Mégaphorbiaies - Rhinolophe euryale	- Semi-apollon - Faucon pèlerin - C. J. le blanc - Aigle royal - Busards cendré et St Martin - Pie grièche écorcheur	- Ecrevisse à pieds blancs

ensemble 1

ensemble 3

	Fort	- Murin à oreilles échanrées - Grand murin	- Landes sèches - Grand Rhinolophe - Petit Rhinolophe - Petit murin - Minioptère de schreibers - Prairies de fauche - Alouette lulu - Pipit rousseline - Bruant ortolan - Fauvette pitchou	ensemble 2
		Bon	Moyen	
<b>Etat de conservation</b>				

Tableau n°3 : évaluation et hiérarchisation des priorités agri-environnementales

Une analyse de ce tableau permet de faire ressortir trois ensembles d'habitats et d'espèces :

- le premier correspond au niveau maximum d'urgence qui requiert la mise en œuvre de mesures agri-environnementales y compris la problématique sur l'eau et les milieux aquatiques (trame grisée : n°1). Il est constitué par les habitats et les espèces présentant l'intérêt le plus important et l'état le moins satisfaisant : il s'agit donc d'un ensemble nécessitant rapidement des mesures ayant pour objectifs l'amélioration de leur état de conservation (tourbières, Apollon, nardaies...) ;
- le deuxième correspond lui aussi à des habitats et des espèces dont l'état est le moins satisfaisant. Toutefois, son niveau d'intérêt étant moins important, l'urgence de mettre en œuvre des mesures est secondaire (comparativement au premier) : il s'agit également d'un ensemble nécessitant des mesures ayant pour objectifs l'amélioration de leur état de conservation (landes sèches, prairie de fauche, Alouette lulu...) ;
- le troisième ensemble rassemble en définitive les habitats et espèces (au moins une partie de leur habitat) dont l'état de conservation est bon : il s'agit donc pour cet ensemble d'assurer, si nécessaire via des mesures ou alors sur la base des activités actuelles qui les gèrent, le maintien de leur état de conservation favorable.

Certaines espèces figurant dans l'un de ces trois ensembles mais dont l'état de conservation n'est connu que partiellement sont de fait également hiérarchisées, non pas en terme de priorités de mesures, mais de réalisation d'études complémentaires, voire d'expertises. Ainsi, sont concernées : la Loutre, l'Écrevisse à pieds blancs, le Rhinolophe euryale, la Pie Grièche écorcheur, le Grand rhinolophe, le Grand murin, le Petit murin, le Murin à oreilles échanrées, le Minioptère de Schreibers, l'Alouette lulu, le Pipit rousseline et le Bruant ortolan.

À partir de ces résultats, une proposition de **quatre objectifs de développement durable** (non compris le patrimoine naturel lié à la forêt) est présentée pour le premier ensemble, sachant qu'elle permet de prendre en compte également les autres ensembles.

Le premier ensemble est composé à 70 % d'habitats et d'espèces qui font partie des milieux ouverts gérés par l'activité pastorale ou sont inféodés à ceux-ci au moins partiellement. Les objectifs primordiaux sont par conséquent de **maintenir l'activité pastorale au minimum à son niveau actuel** (nombre d'éleveurs, surface pâturée et effectif total du cheptel : objectif n°1) et l'ensemble des milieux ouverts, et de **renforcer significativement la prise en compte des exigences écologiques de ces habitats et espèces dans le cadre de mesures agri-environnementales contractuelles et/ou de la réalisation de travaux** (objectif n°2).

Un troisième objectif consiste à **améliorer la gestion de la ressource en eau en relation avec les usages actuels y compris agro-pastoraux** (abreuvements des animaux, etc.).

Enfin, un dernier objectif qui ressort de cet ensemble mais qui est aussi transversal peut s'énoncer comme suit : **assurer la complémentarité des mesures de gestion agri-environnementales nécessaires aux habitats et aux espèces du massif de l'Aigoual avec d'autres mesures à conduire à la périphérie du massif.**

### 1.1.2. Les paysages

Les paysages du massif de l'Aigoual sont caractérisés par la dominance de la forêt qui « laisse peu de place » aux activités agricoles. Les cultures y sont peu nombreuses et seul l'élevage tente de perdurer : environ 40 % du massif est inscrit en Surface Agricole Utile, alors même que **les milieux ouverts occupent environ 20%**. Depuis les années 70, la transhumance ovine, principale activité agricole, a été divisée par deux, soit environ 10 000 brebis aujourd'hui. Cette baisse s'est couplée avec l'essor de l'élevage bovin, essentiellement transhumant, car le cheptel sédentaire existait déjà.

Les sièges d'exploitation sont à la périphérie du massif.

Les activités agricoles ne semblent pas en danger à moyen terme, mais il n'en reste pas moins que les surfaces ouvertes relictuelles tendent vers l'embroussaillage.

Le milieu forestier représente **80 % de la surface** du territoire avec 45 % de feuillus (28 % de hêtres) et 55 % de peuplements résineux.

Ces derniers sont issus en grande partie des reboisements de la politique de Restauration des Terrains de Montagne (RTM), mise en place sur le massif de l'Aigoual dès 1865. Plus de 15 500 ha sont actuellement en forêt domaniale sur un total d'environ 17 400 ha.

Le reboisement avait pour objectif la réduction de l'érosion des sols et donc la protection des vallées, après les grandes déforestations mises en place à compter de 1830.

C'est aussi à partir du début du XX<sup>e</sup> siècle que débutent les nouvelles activités du massif. Elles ont déjà pour objectif d'attirer une population urbaine de proximité par l'attrait du milieu naturel : promotion touristique et aménagement de structures d'accueil marquent le début d'une ère qui perdure encore aujourd'hui. Les activités sportives et de pleine nature, couplées aux deux grands sites que sont le sommet du mont Aigoual et l'abîme de Bramabiau, permettent l'accueil d'un grand nombre de touristes et donc de développer tout un ensemble d'infrastructures et d'emplois induits.

En définitive, les activités dites traditionnelles, principalement agricoles, ont de plus en plus de mal à jouer le rôle que la société leur confère au travers du maintien du paysage (sous entendu ouvert).

## 2. Enjeux et activités agricoles

Pour la **partie gardoise** du massif, la surface gérée par les agriculteurs se situe aux alentours de 2 500 ha.

L'agriculture est traditionnellement tournée vers une activité pastorale : ovin permanent (Valleraugue, Arrigas), bovin permanent (Dourbies, Camprieu, Arrigas), caprin permanent (Valleraugue) et ovin transhumant (Dourbies, Camprieu). Les cultures se retrouvent presque uniquement en terrasses et fonds de vallées.

L'élevage ovin gère environ 80 % des milieux pastoraux. Le marché étant en crise, la pérennité des exploitations est menacée. De plus les systèmes ovins viande sont assez complexes car les troupeaux transhument collectivement.

Le tableau n°4 fournit un rapide aperçu des unités pastorales réparties sur le versant sud du massif.

<i>Cheptel</i>	<i>Exploitants ou bergers</i>		<i>Effectifs totaux approximatifs</i>	<i>Surface</i>
<b>Ovins viande</b>	permanents	4	1500	1160 ha
	transhumants	6	6200	775 ha
<b>Bovins viande</b>	permanents	7	400	420 ha
<b>Caprins lait</b>	permanent	1	70	90 ha

Tableau n°4 : caractéristiques agricoles du versant sud du massif

Au total, ce sont donc environ 2 500 ha qui sont gérés par le pâturage et des pratiques associées **essentielles pour l'entretien des espaces ouverts**. A ce titre les conditions de réalisation des **brûlages dirigés sont à souligner dans le Gard** comparativement au versant nord du massif en Lozère.

En effet, les brûlages d'ouverture sont organisés dans le cadre d'une cellule de brûlage dirigé départementale regroupant le SDIS, la DDAF, l'ONF, le CRPF, le PNC, le SUAMME, et la Chambre

d'agriculture. Chaque année un programme des chantiers de brûlage est établi sur propositions des différents organismes qui recensent les projets auprès des éleveurs, des communes ou des propriétaires forestiers. Une visite de chaque chantier est effectuée en préalable avec le bénéficiaire, les sapeurs-pompiers, le SUAMME, la DDAF et, selon la situation, l'ONF, le CRPF, le PNC. Les préparations nécessaires sont définies à ce moment-là, ainsi que les conditions de réalisation et les prescriptions pour la gestion après brûlage. Les brûlages sont ensuite réalisés (sous réserve de la préparation effective du chantier) selon l'ordre des priorités fixées par la cellule de brûlage dirigé et également en fonction des conditions météorologiques. Une réunion de bilan est ensuite organisée à la fin de la campagne.

Pour être efficaces, ces actions d'ouverture doivent être suivies du pâturage par les troupeaux suivant un plan de pâturage et un chargement adaptés.

Par ailleurs on peut aussi noter parmi les pratiques pastorales « à effet » sur l'espace, le fait que, depuis une cinquantaine d'années, les troupeaux ovins transhumants sont le plus souvent parqués chaque nuit dans le même enclos. Ceci permet le gardiennage nocturne du troupeau, la récolte des fèces de moutons et leur vente comme engrais (complément important de revenu pour le berger). Cette pratique crée une hétérogénéité dans l'utilisation de l'estive : les parties très éloignées du parc sont souvent peu fréquentées par le troupeau et les parties proches sont au contraire surexploitées (pâturage et piétinement).

Le maintien des exploitations agricoles de ce versant du massif passe aussi par le développement d'initiatives : démarches de valorisation des produits et structuration de filières. On peut citer par exemple les démarches AOC, Pélardon, oignons doux en marge du massif, les nouvelles activités liées aux demandes touristiques (structures d'accueil, de restauration, d'information ou d'éducation), la vente directe de produits dans le cadre d'un regroupement d'agriculteurs dans un espace boutique au col de la Serreyrède mis à leur disposition par le Parc national, ....

À cela il faut ajouter la structuration d'estives sous la forme de groupements pastoraux : à ce jour six sont constitués dans le Gard dont 1 localisé sur le sommet de l'Aigoual, à cheval sur les deux départements.

Les agriculteurs de ce versant sont engagés en PHAE ou CTE : la fin des engagements individuels s'échelonne entre 2007 et 2008 (cf. DDAF 30 pour de plus amples précisions).

Trois agriculteurs se sont déjà engagés dans un CAD Natura 2000 en 2006 sur une surface de près de 300 ha.

Pour la **partie lozérienne** du massif, la surface gérée par les agriculteurs se situe aux environs de 2 000 ha.

Le tableau n°5 présente une typologie des exploitations et leur engagement au titre de la PHAE.

Comparativement au versant sud du massif, on note une forte diversité des productions.

De plus, la totalité des exploitations présentes a contractualisé des mesures au titre de la PHAE. Ces engagements individuels prendront fin en 2008.

<i>Production</i>	<i>Nombre d'exploitation</i>	<i>Surface des îlots PAC</i>	<i>Surface en PHAE</i>
<b>Bovin lait et viande</b>	1	1 679 ha	1 512 ha
<b>Bovin viande</b>	5		
<b>Bovin viande et ovin viande</b>	1		
<b>Caprin</b>	1		
<b>Caprin et bovin viande</b>	1		
<b>Ovin lait</b>	1		
<b>Ovin viande</b>	3		
<b>Groupements pastoraux</b>	2		
<b>Ovin viande et caprin</b>	1		

Tableau n°5 : typologie des exploitations agricoles du versant nord du massif et engagement au titre de la PHAE

## CAUSSE

### 1. Enjeux naturels

#### 1.1. Enjeux paysagers

L'ensemble du causse Méjean est divisé en deux parties très nette : la partie occidentale dite « causse boisé » est caractérisée par une forte proportion de boisements de pins sylvestre ou de pins noirs, plantés ou spontanés. La partie orientale est plus ouverte et encore dominée par des steppes ouvertes ou des landes, qui sont toutes deux en voie de fermeture. Dans les dépressions, les dolines accueillent les cultures fourragères. Les boisements sont en extension régulière, comme le montre le tableau n°1 résumant l'évolution des formations végétales sur l'ensemble du causse nu (partie orientale du causse Méjean) entre 1948 et 2000.

Formation végétale	Année 1948	Année 1963	Année 1989	Année 2000
<b>0</b> : zone à végétation très claire	3,8	23,8	34,2	11,8
<b>1</b> : formations ligneuses hautes denses	303	455	2376	3700
<b>2</b> : formations ligneuses hautes assez claires	175	110	1010	645
<b>4</b> : formations ligneuses basses	1	15	50	15
<b>5</b> : pelouses	18 300	15 600	12 500	10 800
<b>5b</b> : dolines pâturées et cultures	2 535	2 410	2 375	2 325
<b>7</b> : complexes herbacés-ligneux hauts	58	104	233	46
<b>8</b> : complexes herbacés-ligneux bas clairs	1 090	2 305	2 355	2 120
<b>8b</b> : complexes herbacés-ligneux bas denses	305	1 640	1 450	1 975
<b>9</b> : complexes herbacés-ligneux bas-ligneux hauts	130	223	501	1 244
<b>Totaux</b>	<b>22 900</b>	<b>22 900</b>	<b>22 900</b>	<b>22 900</b>

**Les pelouses qui occupaient 80 % de l'espace en 1948, couvrent actuellement 47 %. Le taux de régression des pelouses caussenardes dites steppiques approche depuis 50 années 50 % (- 8000 ha).** D'un point de vue qualitatif, la progression du front de boisement s'effectue d'ouest en est, et dans une moindre mesure du nord vers le sud. L'expansion de la forêt est le fait de l'importante politique de reboisement en résineux mise en place par l'État durant les années 60/70 et des dynamiques forestières naturelles en oeuvre sur ces espaces ouverts moins soumis à la « pression » des activités agropastorales. La présence, sur les reliefs, des récentes plantations de pins, devenues aujourd'hui semencières, et le relatif abandon de la gestion pastorale fine des parcours accentuent la dynamique de fermeture des paysages.

Ces vastes paysages autrefois ouverts ont été façonnés par le pastoralisme et l'économie agricole locale. Leur évolution rapide et radicale est marquée par 3 tendances fortes : dynamique d'extension des ligneux hauts, embroussaillage des parcours, et augmentation des surfaces de cultures céréalières.

La partie du causse Méjean de la zone cœur du Parc national des Cévennes est la partie la plus ouverte du Causse. Les espaces ouverts (pelouses et landes) représentent une surface de 9000 ha sur les 11 000 ha de la zone, soit un peu plus de 80 %. Le maintien de ces vastes paysages ouverts et pâturés par des troupeaux de moutons, ainsi que des éléments vernaculaires du paysage (murets, capitelles, clapas, lavognes...) est un des enjeux majeurs pour le Parc national des Cévennes sur ce territoire.

#### 1.2. Habitats et espèces

##### 1.2.1. Habitats naturels au titre de la directive Habitat

Environ 5 à 10 % du territoire du causse Méjean **comporte des habitats naturels d'intérêt communautaire au titre de l'annexe 1 de la directive Habitats** : pelouses à Brome et Orchidées (alliance du *mesobromion erecti*), végétation sur dalles calcaires (*alyso-sedion albi*), groupements à *Juniperus communis*, association à *Armeria juncea*. Cette proportion peu élevée est à considérer avec l'importance des habitats de nombreuses espèces animales d'intérêt communautaire.

Il est à noter que les pelouses subatlantiques du *Mesobromion erecti*, prioritaires au titre de la directive Habitats dès lors que le cortège d'Orchidées est important, occupaient 3 % du causse Méjean en 2000. Elles régressent, encore actuellement, du fait de leur dérochement-épierrement, labour et mise en culture, y compris en zone centrale où des cas de destruction ont été notés depuis 2000. En effet, la flore mésophile qui les caractérise ne se développe que dans les secteurs présentant un sol, plus ou moins épais (par opposition aux pelouses steppiques qui croissent sur les lithosols).

Sur la zone centrale, ces habitats se répartissent de la façon suivante :

Tableau n°2 : habitats naturels de l'annexe I de la Directive Habitats présents sur la zone

Code Natura 2000	Code CORINE	Intitulé	Superficie sur la zone (ha)	Superficie gérée par l'agriculture	Valeur patrimoniale
5130	31.88	Fruticées à Genévrier commun	3.5	3.5	++
6210	34.326	Pelouse semi-aride à Brome dressé	440	380 (85 %)	++++
65.10	38.23	Prairie de fauche submontagnarde	50*	50*	+++

\* surfaces estimées à dire d'expert

En plus de ces habitats naturels figurant à l'annexe 1 de la directive habitat, d'autres habitats présentent un intérêt de tout premier ordre au titre du caractère du Parc national des Cévennes. Ainsi, la « fameuse » steppe méditerranéo-montagnarde à *Stipe pennée* et les pelouses des Causses à *Aster des Alpes* (sous espèce des Cévennes) sont des habitats présentant de forts enjeux patrimoniaux qui composent **l'essentiel des paysages typiques du Causse nu**. Ils sont en outre endémiques des Causses.

Tableau n°3 : habitats naturels d'intérêt local présents sur la zone

Code CORINE	Intitulé	Superficie sur la zone (ha)	Superficie gérée par l'agriculture	Valeur patrimoniale
34.71	Steppes méditerranéo-montagnardes (Ononidion)	6 330	5 800 (91 %)	+++

### 1.2.2. Faune et habitats d'espèces

Le causse Méjean abrite 456 espèces animales, dont 108 espèces d'oiseaux et 40 espèces de mammifères. Parmi elles, 123 ont un statut de protection. Parmi les espèces d'oiseaux relevant de l'annexe I de la Directive Oiseaux, 17 sont nicheuses, 6 sont régulièrement présentes, et 3 sont exceptionnellement présentes sur le Causse.

Les habitats de la faune sont visés également par le réseau Natura 2000, entre autres, au titre de la directive Oiseaux. Ces habitats sont ceux d'oiseaux nicheurs, comme les Busards Saint-Martin, Cendré, le Crave à bec rouge (localement avens), l'Oedicnème criard, divers Passereaux tels l'Alouette calandrelle, la Pie grièche écorcheur, le Bruant ortolan, le Pipit rousseline, etc.

Ces deux dernières espèces sont d'ailleurs représentées, sur le Méjean, par des noyaux de populations parmi les plus importants au niveau national. De grands rapaces utilisent les pelouses pour se nourrir, tels les Vautours fauve, percnoptère et moine, le Hibou grand-duc, le Circaète Jean le Blanc (nicheur dans les pinèdes), l'Aigle royal, le Faucon pèlerin, le Faucon kobez, le Faucon émerillon, etc. **Une vingtaine d'espèces à fort enjeu patrimonial dépendent des milieux ouverts caussenards**. La ZPS « les Cévennes » trouvent ici toute sa justification en complément des gorges qui constituent un secteur privilégié pour la reproduction. (Cf. tableaux 4 et 5).

D'autres espèces d'oiseaux, telle la Chouette chevêche et le Merle de roche, méritent une attention toute particulière, d'autant plus que leur effectif, surtout pour la première ont fortement régressé dernièrement.

Tableau n°4 : formations végétales

Code	Formation végétale	Surface	Surface gérée	%	Etat de conservation
------	--------------------	---------	---------------	---	----------------------

		<i>sur la zone (ha)</i>	<i>par l'agriculture</i>		
0	Zone à végétation très claire ou nulle	43	40	95	Bon, risque de surpiétinement localisé
5	Herbacées	6 470	5 885	90	Moyen, menacé soit par la mise en culture soit par l'embroussaillage
5b	Culture, dolines fauchées et/ou pâturée	1 230	1 175	95	Assez bon
8	Complexe herbacées - ligneux bas clairs	775	660	85	Moyen en voie de fermeture
8b	Complexe herbacées - ligneux bas denses	555	520	95	bon
1	Ligneux hauts denses	1 820	240	15	Bon
2	Ligneux hauts assez clairs	11	8	70	Assez bon
7	Complexe herbacées ligneux hauts	12	12	100	Assez bon
9	Complexe herbacées, ligneux bas, ligneux hauts	65	15	25	Assez bon

Tableau n°5 : espèces d'oiseaux, habitats fréquentés et priorité d'action

Code	Groupe écologique	Espèce	Priorité d'action	Habitat de chasse	Habitat de reproduction
C-CV	Carnivore Chasseur au vol	Aigle royal	+++	0-5-5b-8-8b	Zones rocheuses falaises
		Busard cendré	++		Landes, cultures
		Busard St Martin	+++		
		Faucon pèlerin	++	tous	Zones rocheuses falaises
		Grand Duc d'Europe*	++		
		Circaète Jean le Blanc	+++		0-4-5-5b-6-7-8- 8b-9
C-CA	Carnivore Chasseur à l'affût	Chouette chevêche	+++	0-5-5b-8-8b	clapas
N-CV	Nécrophage Chasseur au vol	Vautour fauve	+++	0-4-5-5b-8-8b	Falaises
		Vautour moine	+++		
		Vautour percnoptère	+++		
C-TI	Carnivore terrestre Insectivore	Alouette calandrelle*	++	0-5-5b	Terrains découverts
		Pipit rousseline*	++		
		Crave à Bec rouge	++	0-5-5b-8	Falaises
		Oedicnème criard	++		Terrains découverts
		Alouette lulu*	++	0-5-5b-6-7-8- 8b-9	Arbres clairsemés
		Bondrée apivore	+	0-2-3-5-5b-6-7- 8-8b-9	boisements
I-CA	Chasseur à l'affût Insectivore	Pie grièche écorcheur*	+	0-5-8-8b-9	arbustes
HT	Herbivore terrestre	Bruant ortolan*	++	0-5-5b-8b	arbustes
		Outarde canepetière	+++	1-5-5b	Terrains découverts
CA	Carnivore arboricole	Fauvette pitchou*	++	1-6-8-8b-9	Arbustes, landes

\* : espèces fréquentant les lavagnes

Le groupe des Chiroptères est particulièrement bien représenté avec près de 20 espèces dont plus de la moitié relève de la directive habitats.

Enfin, les invertébrés sont encore, pour une part importante à étudier. Les Orthoptères du Méjean qui ont fait l'objet d'une étude en 2002 comptent des espèces endémiques

De plus, sur le causse Méjean vit l'une des principales populations d'un papillon menacé au niveau européen, l'Apollon (*Parnassius apollo*) inscrit à l'annexe 4 de la Directive « Habitat ». Ce lépidoptère a vu certaines de ses populations régresser voir disparaître depuis une trentaine d'année. Cette régression s'expliquerait en partie par la modification de ses habitats. En effet l'Apollon (*Parnassius Appolo*) exige des espaces grandement ouverts dont le recouvrement arbustif ne doit pas dépasser 5 à 10 %. En outre la présence des plantes nourricières des chenilles (*Sedum* et *Sempervivum*) est un élément déterminant. Ainsi on trouve les chenilles presque exclusivement sur les pierriers des groupements pionniers des pelouses calcaires karstiques, régulièrement espacés, le plus souvent cernés par une pelouse à Fétuque. Ces groupements végétaux sont inscrits à l'annexe IV de la Directive habitat. Ils sont présents sur la zone considérée mais sur des surfaces trop petites pour être cartographiées à l'échelle de l'inventaire habitat. Ils seront cartographiés lors des diagnostics d'exploitations agricoles et feront l'objet de mesures de conservation particulières.

## **2. Activités agricoles sur la zone**

### **2.1. Typologie des exploitations agricoles**

Actuellement, 37 exploitations agricoles ont des surfaces sur la partie du causse Méjean incluses dans la zone cœur du PNC. La majeure partie de ces exploitations est orientée vers la production d'ovins viande : 21 des exploitations sus-citées ont un troupeau d'ovins viande avec parfois des ateliers complémentaires type porcin, bovin viande (trois cas), caprin (un cas) ou accueil à la ferme ou ovin lait (neuf exploitations sur la zone AOC Roquefort).

### **2.2. Tendances et évolutions de l'activité agricole**

- 1950-1970  
La crise agricole pousse à l'abandon de nombreuses exploitations. Beaucoup d'entre elles sont reboisées à la faveur des actions du Fonds forestier national. La majorité des plantations a été effectuée entre 1960 et 1971.
- 1970-fin 80/début 90  
L'adduction d'eau sur le causse Méjean et les nouvelles aides de l'État dès le début des années 70 permettent le maintien des grandes exploitations agricoles sur le plateau.  
Elles se mécanisent, de nouvelles bergeries sont construites, les agriculteurs délaissent leurs anciennes races de brebis au profit de races plus productives.  
La pratique du gardiennage est peu à peu abandonnée au profit des parcs. La chute des cours de la viande ovine conduit certains exploitants à intensifier leur production, privilégiant l'agneau de bergerie. La production d'agneau gris est en forte régression. La prime compensatrice ovine incite à augmenter le nombre de têtes plutôt que la production.  
Dans les deux systèmes, les brebis sortent moins souvent et moins longtemps. Les parcours ne sont plus utilisés au maximum et ils s'embroussaillent. Les lavognes sont peu à peu abandonnées.
- Fin 80/début 90 à aujourd'hui  
La faiblesse des cours des agneaux et le faible soutien relatif des productions d'ovins viande au regard des productions bovines par exemple conduisent à l'agrandissement continu de la taille des troupeaux et une recherche d'une augmentation de la productivité du travail.  
Cette tendance se traduit par l'augmentation des stocks fourragers, relative à l'avancée des dates d'agnelage et la révolution des techniques de récolte et de conservation des fourrages. De nouvelles terres sont mises en culture. Les exploitants broient désormais les sols pierreux des flancs des dolines pour y créer des cultures. Les dolines les plus petites et les moins mécanisables sont abandonnées, tandis que les clapas et murets qui jalonnaient le Causse nu sont éliminés.  
Durant cette période le pastoralisme de transhumance a totalement disparu du Causse et le gardiennage des troupeaux a été progressivement abandonné au profit de la stabulation et de la mise en enclos.

### **2.3. Synthèse des problématiques agri-environnementales sur le Causse**

- Abandon des pratiques pastorales fines permettant la maîtrise de l'embroussaillage des surfaces ouvertes ou semi-ouvertes
- Fermeture généralisée des surfaces de parcours
- Mise en culture des surfaces de parcours
- Intensification des surfaces de prairies de fauche ou des surfaces de pâture plus productives (qui correspondent souvent au mesobromion) : fertilisation, labour parfois, fauche précoce
- Abandon des lavognes
- Abandon des anciennes dolines trop petites et éloignées de l'exploitation
- Destruction des murets et clapas pour faciliter la mécanisation
- Agrandissement des parcelles de culture par suppression des alignements d'arbres ou des murets
- Risque localisé de destruction des groupements à Sedum des dalles calcaires par surpiétinement

## VALLEES CEVENOLES

### 1. Enjeux naturels

#### 1.1. Enjeux paysagers

La partie « Vallées Cévenoles » de la zone cœur du Parc national des Cévennes, d'une surface totale de 19 900 ha comprend la partie supérieure des vallées cévenoles, vallées schisteuses orientées vers l'est caractérisées par de fortes pentes et des vallées en V très cloisonnées. Elle comprend des plateaux calcaires dits « cans » ou « cham » qui présentent des caractéristiques analogues au causse Méjean en terme de paysages et les mêmes enjeux en terme d'évolution des paysages : intensification des surfaces cultivées et des pâtures les plus riches d'une part, abandon des parcours les plus maigres et embroussaillage notamment par les accrues naturels de pins d'autre part. Cette partie calcaire représente une surface de 2 300 ha (10 % de la zone).

Les parties schisteuses ou granitiques sont très pentues et occupées surtout par des landes et des bois. Elles représentent 17 600 ha.

Le paysage typique de châtaigneraies et de terrasses caractérisant les parties basses de ces vallées est relativement peu représenté dans la zone centrale. La problématique générale de ces secteurs schisteux ou granitiques se résume à la fermeture des paysages par abandon des pratiques agricoles et pastorales et la dynamique rapide des ligneux. En effet, l'altitude globale de ces zones étant inférieure à celle du mont Lozère, du Causse ou de l'Aigoual, cette dynamique est plus marquée ici qu'ailleurs. Le maintien de ces crêtes ouvertes est un des enjeux forts pour le PNC.

#### 1.2. Habitats et espèces

##### 1.2.1. Habitats naturels au titre de la directive Habitat

L'inventaire des habitats est en cours de réalisation sur la zone. Les données concernant les habitats sur cette zone sont très partielles et certaines données sont extrapolées.

Tableau n°1 : habitats naturels de l'annexe I de la directive Habitats présents sur la zone

Code Natura 2000	Code CORINE	Intitulé	Superficie sur la zone (ha)	Superficie gérée par l'agriculture	Valeur patrimoniale
5130	31.88	Fruticées à Genévrier commun	320	230 (72 %)	++
6210	34.326	Pelouse semi-aride à Brome dressé	85	41 (50 %)	++++
6510	38.23	Prairie de fauche submontagnarde	300*	300*	+++
9260	41.9	Bois de châtaigniers des étages supraméditerranéens et méditerranéens supérieurs	?	?*	+++

\* Surfaces estimées à dire d'expert

En plus de ces habitats naturels figurant à l'annexe 1 de la directive habitat, d'autres habitats présentent un intérêt de tout premier ordre au titre du caractère du Parc national des Cévennes. Ainsi, la steppe méditerranéo-montagnarde à Stipe pennée et les pelouses des Causses à Aster des Alpes (sous espèce des Cévennes) sont des habitats présentant de forts enjeux patrimoniaux. Ils sont représentés sur les cans. Les châtaigneraies hors châtaigneraies d'intérêt communautaire présentent, elles aussi, un intérêt local : ces habitats d'origine anthropique constituent un patrimoine ethnologique, historique et paysager dont le PNC a également la responsabilité. Sa pérennité dépend des activités humaines, dont une partie est exercée par des agriculteurs.

Tableau n°2 : habitats naturels d'intérêt local présents sur la zone

Code CORINE	Intitulé	Superficie sur la zone (ha)	Superficie gérée par l'agriculture	Valeur patrimoniale
-------------	----------	-----------------------------	------------------------------------	---------------------

Code CORINE	Intitulé	Superficie sur la zone (ha)	Superficie gérée par l'agriculture	Valeur patrimoniale
34.71	Steppes mediterraneo-montagnardes (Ononidion)	10	2	+++
	Châtaigneraie hors habitats d'intérêt communautaire	2 500	1 000*	++

\* donnée estimée

### 1.2.2. Faune et habitats d'espèces

Tableau n°3 : espèces d'oiseaux fréquentant la zone Cévennes, habitats fréquentés et priorité d'action

Code	Groupe écologique	Espèce	Priorité d'action	Habitat de chasse	Habitat de repro
C-CV	Carnivore, Chasseur au vol	Aigle royal	+++	0-5-5b-8-8b	Zones rocheuses falaises
		Busard cendré	++		Landes, cultures
		Busard St Martin	+++		
		Faucon pèlerin	++	tous	Zones rocheuses falaises
		Grand Duc d'Europe	++		
		Circaète Jean le Blanc	+++	0-4-5-5b-6-7-8-8b-9	Grands arbres
N-CV	Nécrophages Chasseur au vol	Vautour fauve	+++	0-4-5-5b-8-8b	Falaises
		Vautour moine	+++		
		Vautour percnoptère	+++		
C-TI	Carnivore terrestre Insectivore	Pipit rousseline	++	0-5-5b-8	Terrains découverts
		Alouette lulu	++	0-5-5b-6-7-8-8b-9	Arbres clairsemés
		Bondrée apivore	+	0-2-3-5-5b-6-7-8-8b-9	boisements
I-CA	Chasseur à l'affût Insectivore	Pie grièche écorcheur	+	0-5-8-8b-9	arbustes
HT	Herbivore terrestre	Bruant ortolan	++	0-5-5b-8b	arbustes
CA	Carnivore arboricole	Fauvette pitchou	++	1-6-8-8b-9	Arbustes, landes

+++ : prioritaire

++ : intervention à mener à moyen terme

+ intervention à prévoir à long terme ou non nécessaire

Toutes ces espèces exigent des milieux ouverts ou semi-ouverts au moins pour leur alimentation. La principale menace affectant les espèces prioritaires en matière d'actions de conservation est la dégradation ou la destruction des habitats ouverts (par reboisement spontané ou volontaire ou par conversion des parcours en cultures).

Tableau n°4 : formations végétales sur la zone Cévennes

Code	Formation végétale	Surface sur la zone (ha)	surface gérée par l'agriculture	%	Etat de conservation
0	Zone à végétation très claire ou nulle	60	45	75	Bon, risque de surpiétinement localisé
5	Herbacées	700	570	80	Moyen, menacé soit par l'embroussaillage, soit par la mise en culture
5b	Culture, dolines fauchées et/ou pâturée	580	520	90	Assez bon, milieux de plus en plus artificialisés
8	Complexe herbacées - ligneux bas clairs	1 230	820	65	Moyen en voie de fermeture
8b	Complexe herbacées - ligneux bas denses	2 570	1 450	55	Moyen en voie de fermeture
1	Ligneux hauts denses	10 800	1 850	15	Bon
2	Ligneux hauts assez clairs	1 570	430	25	Assez bon
7	Complexe herbacées ligneux hauts	6	6	100	Assez bon
9	Complexe herbacées, ligneux bas, ligneux hauts	520	200	40	Assez bon

A partir de ce tableau, on peut voir que 65 % des surfaces de la zone sont boisées. La proportion de milieux ouverts se partage entre landes (3 800 ha, soit 19 % de la surface de la zone) et milieux herbacés (1 300 ha, soit 16 % de la zone). La plupart des espèces d'oiseau mentionnées dans le tableau 3 dépendent étroitement du maintien de ces milieux et donc des activités agricoles et pastorales traditionnelles.

## 2. Activités agricoles sur la zone

### 2.1. Typologie des exploitations agricoles

Actuellement, 107 exploitations agricoles ont des surfaces sur la zone Cévennes de la zone cœur du PNC. Les exploitations d'élevage sont de petite taille, 54 hectares en moyenne, et utilisent d'importantes surfaces de parcours (80 %) en grande partie boisées. Ces exploitations, majoritairement en production ovine allaitante ou caprine, disposent généralement d'un atelier de diversification (transformation fromagère, vente directe, maraîchage...). Les exploitations de cette zone sont très diverses et diversifiées, caractérisées par la multiplicité des ateliers sur chaque exploitation (notamment miel et châtaignes, petits fruits, porcs...), par l'importance des activités agri-touristiques et de la recherche de meilleure valorisation des produits agricoles par vente en circuits courts.

19 exploitations ont pour dominante l'élevage de bovins viande. Elles sont situées principalement sur les cans, où sont produits les fourrages pour les stocks hivernaux et les céréales.

52 exploitations sont basées principalement sur l'élevage d'ovins viande. Trois groupements pastoraux se sont constitués et exploitent des estives sur la zone pour une surface totale de 800 ha, estives principalement situées sur les parties de landes plus ou moins fermées du Bougès ou des crêtes des vallées cévenoles. Pour les exploitations agricoles, la taille des troupeaux est souvent plus modeste que celle des Causses (100 à 200 brebis en général).

16 exploitations ont une dominante de production caprine. Elles sont divisées entre laitiers, souvent avec des troupeaux de taille assez importante (100 chèvres ou plus), avec comme principal débouché la coopérative de Moissac-Vallée-Française, et fromagers, de tailles de troupeaux plus modestes (40 à 80 chèvres), transformant eux-même le lait. Ces deux systèmes sont plutôt le fait d'exploitations ayant peu de terres sur les cans. Les tailles d'exploitation sont assez modestes en surface. La plupart des fourrages proviennent d'achats extérieurs, l'alimentation des chèvres repose surtout sur cet

approvisionnement extérieur. L'utilisation des parcours est réalisée soit par du gardiennage, lorsque la main d'œuvre est suffisante, soit par parcs dans la majorité des cas. Les chèvres sont aptes à utiliser tous types de parcours y compris des espaces assez boisés, mais elles ne suffisent pas, à elles seules, à maîtriser l'embroussaillage. Le niveau de production attendu et leur comportement au pâturage ne permettent pas la maîtrise de la dynamique d'embroussaillage. Dès lors des compléments d'intervention sont nécessaires pour garder les parcours ouverts et productifs : coupe manuelle ou mécanique des refus quand c'est possible, écobuage ou association de pâture avec des bovins ou des ovins.

Les vergers de châtaigniers représentent globalement 8 % de la surface de la châtaigneraie totale. Ils sont souvent constitués d'arbres très vieux et espacés. Le sol est recouvert d'une végétation herbacée entretenue, parfois par le pâturage. Ces vergers sont exploités pour les fruits. Des actions visant à transformer les châtaignes et à promouvoir ces produits sont en cours.

Lorsqu'ils sont abandonnés, les vergers évoluent vers des taillis et sont colonisés par la végétation. Ces milieux, de moindre intérêt sur le plan paysager et patrimonial sont parfois encore parcourus par les troupeaux.

Dans les stades ultimes de dégradation des vergers de châtaigniers, des espèces tels le genêt à balai, le chêne sessile, la bruyère cendrée ou la callune s'installent. Ces espaces totalement fermés sont les moins intéressants du point de vue biologique.

## **2.2. Tendances et évolutions de l'activité agricole**

- Agrandissement des tailles d'exploitation, perte de main d'œuvre sur les exploitations
- Abandon des surfaces les moins productives
- Recherche d'une meilleure valorisation de l'activité par développement des activités agri tourisme et vente directe : du même coup moins de temps est consacré à la gestion pure du territoire et à l'entretien des petits éléments du patrimoine ou des surfaces peu productives
- Intensification des surfaces les plus productives pour sécuriser le système fourrager et simplifier le travail
- Abandon de l'entretien des vergers de châtaigniers
- Abandon du pâturage sous châtaigniers

### **2.2.1. Synthèse des problématiques agri-environnementales sur les Cans**

- Abandon des pratiques pastorales fines permettant la maîtrise de l'embroussaillage des surfaces ouvertes ou semi-ouvertes
- Fermeture généralisée des surfaces de parcours maigres
- Mise en culture des surfaces de parcours plus riches
- Intensification des surfaces de prairies de fauche ou des surfaces de pâture plus productives: fertilisation, labour parfois, fauche précoce
- Abandon des lavognes.
- Destruction des murets et clapas pour faciliter la mécanisation
- Agrandissement des parcelles de culture par suppression des alignements d'arbres, ou des murets

### **2.2.2. Synthèse des problématiques agri-environnementales sur les parties schisteuses ou granitiques**

- Abandon des pratiques pastorales permettant la maîtrise de l'embroussaillage des surfaces ouvertes ou semi-ouvertes peu productives
- Mise en culture ou conversion en surfaces fourragères productives des surfaces ouvertes et semi-ouvertes peu productives
- Suppression et/ou non entretien des terrasses
- Développement de l'écobuage qui favorise la fougère
- Intensification des prés et prairies des surfaces les moins pentues (Bougès)
- Abandon de l'entretien des vergers de châtaigniers, du point de vue de la production de fruits comme du point de vue pastoral.

## BILAN DES ACTIONS DU PARC NATIONAL DES CEVENNES EN MATIERE AGRICOLE

### 1- Bilan des collaborations chambre d'agriculture / PNC

#### 1.1. Montage et conduite de projets de territoire :

##### a. Animation foncière

Le Parc a passé 3 conventions avec l'ALAFAR en 2000 afin de permettre une meilleure gestion agricole et environnementale de territoires pour un montant total de subvention de 37 500 F (5 717 €).

Lieu	Surface concernée	Nb exploitants	Résultat
Ventajols	500 Ha		Projet d'installation abandonné
La Beaume	300 ha	5 transhumants	Constitution d'un GP
Les Sagnes	500 ha	4 exploitants	Répartition des terres

Depuis 2005, une convention a été signée afin de permettre le suivi et l'animation des 12 groupements pastoraux lozériens (subventions de 3500 € en 2005 et de 5000 € en 2006)

##### b. Programme Life : contractualisation de la gestion des landes et pelouses du Mont Lozère.

La chambre et le PNC ont travaillé conjointement au montage et à l'animation de ce programme qui a donné lieu à la structuration de groupement pastoraux et à un travail important sur la valeur pastorale de ces espaces.

Dans ce cadre, l'ALAFAR a bénéficié d'une subvention de 15 000 F (2 287 €) en 2000.

11 contrats ont été signés avec des agriculteurs pour un montant total de 116 047.23 € permettant la reconquête pastorale et la gestion des landes et des pelouses.

##### c. PLAC transhumance

Le PNC a été maître d'ouvrage de l'étude pré-opérationnelle du PLAC transhumance, et a apporté outre sa part de travail (animation, montage du projet, mise en œuvre), une contribution financière à hauteur de 6 066 €.

Les partenaires agricoles ont participé à ce programme et ont bénéficié de subventions selon la répartition suivante :

SAFER : 10 574 €  
Chambre d'agriculture 48 : 3 500 €  
Copage : 7 182 €  
SIME : 3 000 €  
Syndicat ovin du Gard : 6 000 €

Le projet a débouché sur le diagnostic agro pastoral des 18 estives collectives de la zone centrale du PNC. Cette étude pré-opérationnelle a été suivie par la réalisation d'aménagements et de travaux de reconquête pastorale sur ces estives (maîtrise d'ouvrage déléguée à l'ASTAF pour les estives de Lozère).

##### d. PLAC Méjean

La chambre d'agriculture et le PNC ont travaillé conjointement pour monter et mener à bien ce PLAC. Le Parc a positionné ses financements sur des travaux non éligibles aux autres financements (travaux de coupe de pins sur parcours, réalisés par les agriculteurs

eux-même). A ce jour le PLAC est terminé, mais le Parc poursuit la contractualisation avec les agriculteurs désireux de couper des pins sur leurs parcours.

Au total, 14 contrats de ce type ont été signés, pour un montant de subvention total de 20 419.43 € et une surface totale de 740 ha.

#### **e. Docob**

Une subvention de 3 657.6 € a été versée au Copage pour sa contribution à la réalisation du docob Combe des Cades.

Docob Mont .Lozère : une subvention de 12 800 € a été versée au Copage pour sa contribution à la réalisation du docob Mont Lozère.

La phase de contractualisation sous forme de CAD a démarré avec une association étroite du Copage pour le diagnostic technico économique de l'exploitation et du PNC en tant qu'opérateur du docob pour le diagnostic environnemental et la rédaction de la notice de gestion de l'exploitation.

#### **f. Analyse critique et prospective de l'ensemble de ces expériences**

Le montage de tels programmes sur des territoires donnés autour d'une problématique permet d'engager une discussion de fond sur les objectifs et les enjeux pour chacun des organismes, et de construire des projets cohérents intégrant ces différents points de vue.

L'enjeu pour le Parc se situe surtout sur les aspects d'utilisation des ressources pastorales ; la chambre d'agriculture et le SUAME apportent leurs compétences pour optimiser la mobilisation de la ressource pastorale par les agriculteurs, dans le respect des enjeux environnementaux. Le recours à l'intensification des pratiques agricoles ou au développement de cultures ne doit être envisagé qu'après analyse de l'ensemble de la ressource pastorale mobilisable sur l'exploitation. La prise en compte des enjeux environnementaux ne peut se faire indépendamment de l'ensemble du système d'exploitation.

Pour ce type de projet, le pilotage conjoint chambre d'agriculture, DDAF et PNC permet une bonne cohérence de l'action publique sur le territoire et la mobilisation des opportunités de financement public. De telles démarches sont porteuses de résultats effectifs et significatifs pour le territoire. Elles nécessitent un dialogue et un travail conjoint permettant de dépasser des divergences de point de vue entre les organismes. L'investissement en temps nécessaire au montage du projet n'est réellement efficace que s'il y a une certaine continuité des financements publics, cette condition n'a pas toujours été remplie (succession des outils agri-environnementaux, arrêt des PLAC, fin des programmes européens,...).

Ce type de montage sera reproduit autant que possible.

## 1.2. Actions du PNC vis à vis d'agriculteurs à titre individuel

### a. Dossiers de demande d'autorisation de travaux

Tous travaux ayant une incidence environnementale (modification de l'aspect des lieux, du paysage, modification de la flore et des habitats,...) sont soumis à autorisation du Directeur du Parc. Le cas échéant, le Parc travaille avec les organisations professionnelles agricoles (ASTAF, Chambre d'agriculture, ALAFAR, SIME...) pour l'élaboration des projets de travaux et la délivrance des autorisations.

Pour ce qui concerne la construction de bâtiments nouveaux en zone centrale du PNC, les agriculteurs bénéficient gratuitement de l'appui technique du PNC pour la conception du bâtiment dans le respect des enjeux environnementaux, travail réalisé en étroite collaboration avec le technicien bâtiment élevage de la chambre d'agriculture. Cette prestation va jusqu'à la rédaction de l'avant projet sommaire des bâtiments. Pour la rénovation de bâtiments de caractère, les agriculteurs bénéficient en outre de la prise en charge de la totalité des surcoûts architecturaux engendrés par les prescriptions du PNC (qui concernent essentiellement les toitures). En 2006, 9 dossiers ont été traités pour un montant total de surcoût de 41 594 € ; en 2005, 10 dossiers ont été traités pour un montant total de surcoût de 7 665 €. Voir récapitulatif des dossiers traités pour 2005 et 2006 en annexe.

### b. CAD

Sur la zone centrale du PNC, les agriculteurs bénéficient gratuitement d'un diagnostic environnemental réalisé par le Parc. Celui-ci met en évidence les enjeux environnementaux et permet le choix de mesures agri-environnementales adaptées à ces enjeux. Cette démarche est systématique dans les sites natura 2000 pour lesquels le Parc est opérateur. A ce jour 14 diagnostics CAD ont été réalisés par le PNC ou sont en cours. Cette démarche devait permettre un travail conjoint du PNC et de la chambre d'agriculture sur ces dossiers afin d'avoir une meilleure cohérence entre objectifs technico-économiques et enjeux environnementaux ; pour les dossiers hors natura 2000, cette collaboration reste à améliorer. La négociation nécessaire entre chambre d'agriculture PNC et DDAF pour atteindre les enjeux technico économiques et environnementaux sur un cas concret est très fructueuse et laisse espérer un traitement des divergences hors contexte de crise, beaucoup plus propice à une stratégie gagnant gagnant.

Il est à noter que la loi DTR prévoit l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ainsi que des droits de succession réduits pour des terres situées en zone natura 2000 ou en cœur de Parc national, lorsque le propriétaire s'engage pour 5 ans dans des modalités de gestion favorables aux enjeux naturels reconnus sur la zone. Ces dispositions sont à étudier pour tout contrat agri-environnemental notamment en zone natura 2000.

### c. Contrats PNC

Les financements du PNC ne se substituent en aucun cas à des financements publics de soutien à l'agriculture ou agri-environnementaux. Ils sont utilisés pour des projets contribuant à la réalisation des objectifs du Parc, en complément des autres financements publics.

Le Parc propose 3 types de contrats aux agriculteurs :

Les **contrats Mazenot** ont vocation à rémunérer des prestations d'agriculteurs pour des travaux d'intérêt général (travaux sur propriétés publiques, entretien de sentiers ou de petit patrimoine, ...). Voir récapitulatif des contrats Mazenot en annexe.

Les **contrats patrimoine** s'apparentent à des contrats agri environnementaux, mais concernent uniquement des cibles patrimoniales à fort enjeu (tourbières, appolon, ...). 29 contrats de ce type ont été passés entre 2000 et 2006 pour un montant total de 43 688 €. Le programme « gestion et restauration des zones humides du Mont Lozère » cofinancé à 50 % par l'Agence de l'eau Adour Garonne entre dans cette catégorie. Il a permis la contractualisation de 96 ha de tourbière pour un montant de 131 013 € (14 contrats).

Enfin, des **contrats d'exploitation** financés entièrement par le Parc peuvent répondre à des situations particulières d'agriculteurs pour des projets concourant à la réalisation des

objectifs du PNC, et ne pouvant bénéficier d'autres aides. Depuis 2002, 3 contrats de ce type ont été conclus et 1 est à l'étude. Montant total de ces 4 contrats : 40 721 €.

#### **d. Contrats MAET**

Le Parc des Cévennes a déposé un projet de MAET pour l'ensemble de sa zone cœur, découpée en 4 territoires homogènes du point de vue agri-environnemental.

Il réalise chaque année des diagnostics écologiques sur les exploitations agricoles susceptibles de bénéficier d'un contrat MAET l'année suivante et élabore le contrat en partenariat avec la chambre d'agriculture.

L'objectif est de contractualiser une majorité des habitats prioritaires définis sur chaque territoire en 5 ans.

Cf bilan chiffré des MAET portées par le PNC.

#### **e. Appui à l'installation**

Dans son programme d'aménagement, le Parc annonce son soutien à l'élevage ovin et à l'agriculture biologique. Ce soutien s'est manifesté à plusieurs reprises par l'appui à l'installation d'agriculteurs dans ces systèmes : installation d'un jeune agriculteur à Cros Garnon, achat de foncier pour l'installation de Teddy Tirel au Magistavols (39 000 €), contrat d'exploitation en cours de montage pour Richard Reverger à St Privat de Vallongue (12 000 €). Ces dossiers sont étudiés en étroite collaboration avec la chambre d'agriculture.

#### **e. Actions foncières**

Le Parc possède 4000 ha en propriété, dont 3800 ha sont loués à des agriculteurs ou des groupements d'agriculteurs. La priorité d'attribution est donnée aux agriculteurs en ovins viande (2 350 ha soit 62 % de la surface) et aux jeunes agriculteurs. Voir tableau récapitulatif en annexe.

#### **f. Actions diverses menées par le PNC**

- i. Labellisation de produits agricoles dont les modes de production contribuent à la réalisation des objectifs du PNC (Agneaux de parcours, bœufs de Pâques, chevaux d'endurance,...). Ces produits constituent des emblèmes du Parc et permettent d'encourager des agriculteurs dans ces filières. A ce titre, la chambre d'agriculture souhaiterait que des productions telles les châtaignes ou les petites productions végétales traditionnelles (vergers de pommiers d'Altier, etc...) puissent bénéficier de l'image du PNC. Cette labellisation est envisageable pour le PNC sous réserve d'un cahier des charges assurant la préservation de l'environnement (en particulier les aspects traitements phyto sanitaires et irrigation sont à examiner sérieusement), mais la labellisation de produits est coûteuse pour les producteurs adhérents à la démarche et n'est amortie que pour des volumes commercialisés suffisants. La possibilité d'une labellisation d'une exploitation agricole, reposant sur les résultats de l'évaluation environnementale mise au point dans le cadre du projet leader sera à examiner.
- ii. Action sur les drailles
- iii. Actions sur les cabanes pastorales : le Parc a contribué à hauteur de 70 295 € à la construction de 4 cabanes pastorales, 3 sous maîtrise d'ouvrage ASTAF, et 1 sous maîtrise d'ouvrage PNC. 2 autres projets sont en cours d'étude pour une réalisation en 2009.
- iv. Attribution de subventions aux groupements d'agriculteurs pour des projets contribuant à la réalisation des objectifs du PNC : voir pour exemple les subventions attribuées lors des commissions de 2005 et de 2006 (tableau récapitulatif en annexe).
- v. Contribution à la collecte des plastiques agricoles depuis 2001 sous forme de mise à disposition de personnel.

### **1.3- Programme leader + de coopération internationale :**

- Mise au point d'une base de donnée sur les exploitations agricoles de Lozère (Maîtrise d'ouvrage assurée par la chambre d'agriculture ; les conditions d'utilisation par le PNC sont à définir.
- Mise au point d'un outil d'évaluation de la performance environnementale d'une exploitation agricole (prise en compte des aspects de fonctionnement global de l'exploitation agricole et des aspects de gestion des espaces). Maîtrise d'ouvrage assurée par le Parc avec une étroite liaison avec la chambre d'agriculture pour les aspects de fonctionnement du système d'exploitation.

Cet outil peut permettre :

- De définir les marges de progrès d'une exploitation agricole vis à vis de l'environnement
- D'explicitier les enjeux de biodiversité naturelle incontournables
- De définir une charte de l'agriculture en espace protégé (base de la future charte du PNC)
- De définir une politique d'accompagnement des agriculteurs (contrats de rémunération des aménités environnementales, labels, ...)
- De rechercher des financements pour accompagner cette politique.